

Tulle, le 18 janvier 2024

## **NOTE**

### **à l'attention de l'unité qualité et préservation des milieux aquatiques**

Service environnement, police de l'eau et risques

#### **Objet : DIG Contrat territorial "Sources en action" - CC Vézère-Monédères-Millesources**

Le dossier concerne une demande de déclaration d'intérêt général (DIG) relative au contrat territorial « Sources en action » sur la bassin Vienne Amont soumise à autorisation environnementale pour l'élaboration de son programme d'actions sur la période 2024 – 2029.

L'étude présentée, incluant une évaluation d'incidences Natura 2000 complète, détaille les enjeux ainsi que les impacts potentiels et les mesures envisagées par rapport aux espèces présentes et aux habitats. L'étude porte l'attention sur les espèces aquatiques, prévoyant une période d'intervention se situant entre le 1er avril et le 31 octobre pour les travaux en milieu aquatique ainsi que pour les aménagements agricoles. Elle porte également l'attention sur les autres groupes taxonomiques (oiseaux, amphibiens, chiroptères, invertébrés...), sachant que les travaux sylvicoles et en zones humides peuvent impacter ces populations, les périodes d'intervention prévues sur ces milieux sont l'automne et l'hiver.

Les mesures proposées, dont le contact des structures spécialisées (PNR, CEN, GMHL...) pour un appui technique, permettent de s'assurer d'une prise en compte correcte des enjeux faunistiques et floristiques.

En complément pour information, l'arrêté portant DIG n'étant qu'un arrêté « loi sur l'eau », cela ne dispense pas de disposer des autorisations nécessaires au titre des espèces protégées et des habitats protégés, s'il en est, conformément à l'article L411-2 du code de l'environnement.

**Léane JAVALOYES**

**Signé**